



*Commune des Avirons*

Extrait N° 6 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 11 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

18 AVR. 2014

que la convocation du Conseil a été faite le **3 avril 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **33**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - M. RIVIERE Olivier - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme SILOTIA Natacha - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 6/** Mise en place de la commission d'appel d'offres  
- Article 22 du Code des Marchés Publics

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire d'élire les nouveaux membres de la commission d'appel d'offres.

L'article 22 du code stipule que la commission d'appel d'offres est composée pour une commune de plus de 3 500 habitants :

- du Maire ou son représentant, président ;
- cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Les membres élus ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

La commission d'appel d'offres peut faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

L'article 23 du code précise également que peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.
- des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Le Conseil est invité à procéder à l'élection à bulletins secrets des membres de la commission d'appel d'offres.

A l'appel de candidature, deux listes sont présentées.

Soit les candidats suivants :

- Liste MEZINO

Titulaires :

MEZINO Sylvaine  
BAILLIF Line Rose  
BENARD Alex  
RIVIERE Lucien  
RIVIERE Raphaël

Suppléants :

HEBERT Monique  
FRINGUE Mikaël  
PAYET Fabrice  
CADAS Isabelle  
RIVIERE Olivier

- Liste FORT

Titulaires :

FORT Paul  
HOARAU Annie  
DENNEMONT Jean Daniel  
CADERBY Colette  
SERMANDE Jean Pierre

Suppléants :

CANTINA Pierrot  
SILOTIA Natacha

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Mme ABELARD Isabelle et Mme HEBERT Monique ont été désignés scrutateurs.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

-Inscrits :	33
-Votants :	33
-Blancs ou nuls :	01
-Suffrages exprimés :	32

Ont obtenu :

Liste MEZINO	25 voix
Liste FORT	07 voix

L'application du scrutin proportionnel au plus fort reste fait apparaître l'attribution de :

- 4 sièges pour la liste MEZINO
- 1 siège pour la liste FORT

En conséquence, **sont élus** pour siéger au sein de la **Commission d'Appel d'Offres** :

Titulaires :

MEZINO Sylvaine  
BAILLIF Line Rose  
BENARD Alex  
RIVIERE Lucien  
FORT Paul

Suppléants :

HEBERT Monique  
FRINGUE Mikaël  
PAYET Fabrice  
CADAS Isabelle  
CANTINA Pierrot

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

